

Rapport n° 1 :**Approbation du verbatim du 24 mai 2023**

Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	21 juin 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du CAC du 5 avril 2023	2
2. Politique de site : Actualités	2
3. Mission doctorale : Financement des doctorants de 1^{ère} année en 2022/2023	10
4. Mission doctorale : Dispenses de Master accordées pour l'inscription en doctorat en 2022/2023	12
5. Masters UBFC : Modification fiches filières M1 et M2 master IoT	13
6. CER : Compte rendu des élections du Bureau du Comité d'Ethique pour la Recherche UBFC & proposition de modification du règlement intérieur du CER.....	16
7. Questions diverses	18

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 24 MAI 2023)

(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle des Conseils à UBFC siège et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chamagne.- Bonjour à toutes et tous.

(Didier Chamagne procède à l'appel).

Nous sommes 37, nous avons donc le quorum. Merci.

1. Approbation du verbatim du CAC du 5 avril 2023

Nous allons pouvoir commencer l'ordre du jour. En premier point, c'est le verbatim du CAC du 5 avril dernier.

Avez-vous des commentaires, des remarques ? *(Néant)*.

Je vous propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2. Politique de site : Actualités

Je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour. Comme nous en avons pris l'habitude depuis un certain nombre de CAC, il s'agit d'un point de situation du site Bourgogne - Franche-Comté.

Le Président Dominique Grevey est à mes côtés. Je lui passe la parole.

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Cela me fait plaisir de vous revoir une dernière fois, mais j'en parlerai tout à l'heure.

Je vais vous parler de l'actualité du site et je vais commencer par un élément très important, c'est l'élection des usagers qui a eu lieu fin avril.

Je vais rappeler le processus. Cette élection était prévue fin 2021 et nous en avons discuté avec les établissements. Cette période était peu propice au renouvellement des collèves usagers parce que nous avons eu les élections professionnelles dans le même temps. Nous avons demandé un report au ministère pour début 2022 et, début 2022, nous avons essayé

d'avoir une exonération du renouvellement des collèges usagers puisque la Comue va avoir à modifier ses statuts, il va donc tout falloir remettre à plat dans quelques mois.

Le ministère nous a expliqué que non, que si nous ne faisons pas ce renouvellement de collège d'usagers, nos délibérations ne seraient pas considérées comme bonnes.

Nous sommes donc en train de lancer les élections et je remercie déjà les étudiants qui ont répondu présents pour monter des listes avec un processus qui est complexe. Ils l'ont bien mesuré, je l'avais mesuré également et ceci pour une durée limitée. En tout cas, merci à eux.

Nous avons donc six représentants qui ont été élus au CA et normalement, 15 représentants devraient être élus au suffrage des usagers qui suivent une formation au sein d'UBFC ou au sein d'un membre, dont six inscrits en doctorat.

Pour les doctorants, nous n'avons pas eu de candidat. Nous avons donc juste neuf représentants au CAC. Parmi ces représentants, j'ai compris qu'il y en avait quelques-uns qui étaient ici aujourd'hui. Nous avons Lamiae Bouraqia qui est ici. Dans les présents, il y a Loris Le Masson et Océane Granger, mais également Thomas Lebeau, Chloé Cantali, Lucas Poittevin, Laura Guyonnet, Baptiste Dufour et Louise Douek.

En sachant qu'il y a des suppléants : Vincent Chevalier, Iroise Fabre, Johan Belot, Camille Buhot, Yanis Duplantier, Baptiste Roussey et Camille Mouffok.

Je les remercie vraiment de s'engager dans la Comue à un moment un peu particulier mais qui était nécessaire.

Après, je vais vous parler de la politique de site et ensuite je vous parlerai de deux ou trois autres choses si vous m'y autorisez.

Le 24 avril, il y a eu une présentation au ministère. Il y avait des représentants de la DGESIP et de la DGRI et plus exactement la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle qui était accompagnée des chefs du département réglementation. Il y avait aussi l'adjoint à la directrice générale recherche-innovation et le SGPI (secrétariat général pour l'investissement) qui est un service du Premier ministre qui gère les Projets Investissement d'Avenir France 2030. Là, il y avait la secrétaire générale adjointe, Géraldine Leveau, et François Germinet qui est le directeur du pôle connaissance. C'est l'ancien président de l'université de Cergy.

L'objectif était que les chefs d'établissement présentent la vision qu'ils ont à terme de la structuration du site pour garantir un pilotage intégré des projets PIA et France 2030 déposés à l'échelle du site.

Ce que je peux vous dire, c'est que la réunion a été jugée plutôt positive, avec une dynamique collective palpable. C'est ce qui a été dit à la fin, je l'ai donc noté et je vous le rapporte tel que puisque c'est quelque chose d'important.

Le 26 avril, il y avait une rencontre entre la ministre Retailleau et le SGPI Bonnell pour converger sur la stratégie de reprise des PIA qui serait à proposer à la Première ministre, parce que c'est la Première ministre qui a cette prérogative.

Le 24 avril, un courrier nous était annoncé d'ici une quinzaine de jours, donc à peu près pour le 10 mai. J'ai l'impression qu'on a déjà passé la date, mais nous sommes coutumiers du fait. Le ministère a souvent beaucoup d'exigences, mais seulement envers nous.

Nous sommes un mois plus tard. J'ai relancé lundi et on m'a expliqué qu'ils avaient rechangé la façon de voir pour le redémarrage des PIA et que nous devrions recevoir un courrier cette semaine. Là, on n'est plus à 15 jours, mais à une semaine, ce qui veut dire qu'on peut imaginer qu'on serait peut-être à quelques jours... bref, je ne sais plus.

En tout cas, vous serez au courant dès que nous aurons l'information. J'essaie d'en

sourire, mais c'est un peu dramatique tout de même.

Ce que je peux vous dire, d'après les informations que j'ai pu glaner, sachant que tant que nous n'avons de courrier écrit, il ne faut ni se réjouir, ni pleurer parce qu'il peut y avoir d'autres choses. Je pense qu'il y aura des projets qui vont redémarrer assez rapidement et que d'autres redémarreront si le site reste en mode construction, c'est-à-dire si on n'entend pas parler du site, donc qu'on n'a pas l'impression qu'on est dans des guerres de tranchées sur le site de Bourgogne – Franche-Comté. En tout cas, c'est de cette façon que cela nous a été présenté.

M. Rauch.- Le 24 avril, qui avait-il du site Bourgogne - Franche-Comté ?

M. Grevey.- Tous les chefs d'établissement.

M. Rauch.- Quel est le projet qui a été présenté ?

M. Grevey.- C'était la liaison entre la future Comue expérimentale et l'uB pour l'EPE quand il sera créé. C'est-à-dire qu'ils ont décidé que le travail scientifique de structuration serait poursuivi, etc., que les projets de site seraient déposés au titre de la Comue, etc. C'est ce qu'ils ont présenté.

M. Rauch.- Pour l'instant, le nom est-il toujours CLP ?

M. Grevey.- Oui, pour l'instant disons que c'est CLP.

M. Rauch.- Ce sera donc la Comue expérimentale d'un côté, que le ministère a accepté, pas accepté, accrédité, pas accrédité ?

M. Grevey.- Le ministère accompagne les établissements dans leur développement. C'est comme cela qu'ils le présentent. S'il y a un projet de Comue expérimentale porté par cinq ou six établissements, qu'à côté il y a l'université de Bourgogne qui est en train de construire un EPE, le ministère dit qu'il faut que cet EPE soit associée à la Comue expérimentale. C'était donc cette présentation qui devait être faite, donc comment l'association était prévue.

M. Rauch.- D'accord.

M. Grevey.- La réunion a donc été jugée plutôt positive, avec une dynamique collective palpable. Je relis mes notes pour utiliser les bons termes. Ceci tout simplement parce qu'ils ont vu que la liaison était faite, que la structuration scientifique était conservée et qu'il y avait une volonté de porter les projets communs ensemble au travers de la Comue.

Ce qui n'empêche pas les établissements d'avoir des projets individuels. Il n'y a pas de problématique.

C'est donc plutôt bien, mais attendons d'avoir le retour exact parce que je peux vous dire n'importe quoi.

M. Rauch.- Là, c'était le 24 avril. Et ensuite, quand il y avait Bruno Bonnell, Madame Retailleau, c'était quand ?

M. Grevey.- C'était le 26 avril. C'est là où il devait arrêter la stratégie suite à la réunion

du 24 avril. Mais là, il n'y avait que les services de l'Etat.

Vous noterez que le 24 avril, il n'y avait pas beaucoup de monde du ministère puisqu'il y avait juste la directrice générale de l'enseignement supérieur, l'adjoint à la directrice générale recherche et innovation, il y avait quelqu'un du département réglementation si on parlait de Comue, d'EPE, ou de je ne sais quoi, donc pour avoir la compétence. C'était donc très restreint.

Habituellement, on avait nos conseillers d'établissement, il y avait la rectrice, il pouvait parfois y avoir le préfet de région. Là, il n'y avait strictement personne.

M. Rattier.- Ils n'étaient pas invités ou ils ne sont pas venus ?

M. Grevey.- Ils n'étaient pas invités. C'était donc très limité.

M. Rauch.- Cette fois-ci, on attend donc le redémarrage des projets sous 15 jours ?

M. Grevey.- Nous attendons d'avoir l'information. Je vous dis 15 jours, mais j'aimerais bien que nous l'ayons d'ici cette fin de semaine pour que, pour une fois, ils tiennent leur parole.

Mme Lefebvre.- Si c'est effectivement dans 15 jours, ce serait bien.

Sur certains des PIA, nous avons obtenu, à cause du Covid, etc., une prolongation - c'était mon cas - jusqu'à fin juin. On avait lancé des demandes d'achat de matériels, etc., la veille du jour où tout a été coupé. Tout a donc été stoppé.

Du coup, est-ce que ce sera un peu prolongé après juin ? Parce que là, les missions qui étaient prévues au printemps n'ont évidemment pas pu être menées. Donc est-ce qu'on aura un peu plus de temps pour les dépenser ?

Si on a 15 jours pour dépenser ce qui reste et faire, en 15 jours, toutes les missions qui étaient prévues, je ne vois pas comment nous allons faire.

M. Grevey.- C'est une question que j'ai également posée. Cela concerne le projet ISITE.

Mme Lefebvre.- Oui.

M. Grevey.- Oui, parce que nous avons obtenu oralement des aménagements, c'est-à-dire que la fin théorique est en juillet. Nous avons en effet discuté et nous avons obtenu oralement que cela puisse aller jusqu'en juillet 2024, mais nous n'avons jamais pu avoir d'écrit parce qu'on devait passer à la phase rédaction d'un avenant et tout a capoté. Tout est donc bloqué.

Je leur ai posé la question. Je leur ai demandé comment on faisait avec ISITE vu que nous avons des aménagements qui avaient été obtenus oralement, si on considérait que l'arrêt était brutal et définitif ou si des aménagements allaient être acceptés.

J'imagine que la réponse sera dans le courrier, mais je n'en sais rien.

Mme Lefebvre.- D'accord. Parce qu'il y a des choses en route et tout est vraiment suspendu. Si nous l'avons la semaine prochaine en disant que nous avons un mois puisque nous avons obtenu jusqu'à fin juin, ce sera un peu chaud !

M. Grevey.- S'ils arrêtent des projets de cette façon, je me dis que pour casser la dynamique du site, c'est la bonne méthode et que je les en remercie !

Mme Lefebvre.- Ainsi que la dynamique scientifique. Tous les chercheurs, tous les « bras » se demandent à quoi bon. C'est donc un peu triste. Mais merci pour ces précisions.

M. Grevey.- Je suis désolé de ne pas pouvoir vous apporter des choses plus joyeuses, plus positives et concrètes, mais je ne les ai pas.

Je vais vous parler d'autres points plus légers, même s'ils sont bigrement importants, c'est la préparation du schéma territorial de la vie étudiante.

Pour rappel, le schéma territorial de la vie étudiante et les schémas directeurs de la vie étudiante des établissements sont des documents différents et il appartient en premier au schéma territorial qui est porté par UBFC et le Crous de nourrir les seconds sur la base des résultats obtenus à l'issue des consultations qui ont été conduites en octobre 2022 et avril 2023.

Je vous rappelle le processus si vous l'avez oublié. On avait demandé à un groupe de représentants d'étudiants de travailler sur les thématiques qu'ils souhaitent aborder. Ensuite, on avait fait une enquête Web à laquelle plus de 11 000 étudiants ont répondu, en tout cas plus de 11 000 questionnaires ont pu être analysés. Ce qui nous a permis d'avoir une vision globale régionale et d'avoir des vues particulières sur les sites d'études, c'est-à-dire sur les 13 campus. C'est là un premier élément.

Il y a eu également des entretiens institutionnels avec les collectivités territoriales qui accueillent des campus. L'idée était de dire qu'il faut sortir de la balkanisation de cette affaire-là, c'est-à-dire que les collectivités vont travailler à ce qui est bien pour les étudiants de leur côté, les établissements également, ainsi que les étudiants. L'idée était que tout le monde se rejoigne autour d'une réflexion et de faire en sorte que, demain, donc dans le futur développement des actions, tout le monde travaille ensemble sur des sujets choisis ensemble. Là, c'est quelque chose d'important.

Après cette analyse qui a été quantitative et qualitative, nous avons organisé cinq assises territorialisées pour traiter de cas un peu particuliers sur les campus. Pourquoi cinq et pas 13 ? C'est une question de moyens. Nous n'avons pas les moyens de faire sur les 13, nous avons donc fait sur cinq. On a fait le nord Franche-Comté, Besançon, Dijon, le sud Bourgogne, c'est-à-dire Chalon, Cluny, Le Creusot, Mâcon et nous avons fait également Nevers. Je crois n'avoir oublié aucun site.

Ceci a permis de nourrir un peu la réflexion sur les différents sites.

Maintenant, le cabinet qui nous accompagne fait l'analyse de toutes les données et ce sera présenté en comité de pilotage le 26 juin prochain. Normalement, les établissements devraient recevoir les analyses détaillées par site dans le courant du mois de juillet de façon qu'ils puissent utiliser tout cela pour travailler leur schéma directeur de vie étudiante.

On voit que cette organisation est un peu compliquée, mais c'est comme ça.

Fin 2023, le document « schéma territorial de l'étudiant » sera finalisé avec les synthèses de tout ce qui sera fait.

Voilà pour ce point. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? (*Néant*).

Sinon, je vous propose d'aborder un autre point. Il s'agit de l'appel à projets PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) ».

Cet appel à projets avait été lancé en décembre 2021. Nous avons à répondre en deux

phases, une phase dite de qualification. Je crois qu'il fallait répondre autour du 21 janvier. Ensuite, il y a eu les qualifiés, à qui il a été demandé de travailler un nouveau dossier qui est un dossier de sélection à remettre fin mai.

Chaque fois, il nous est laissé à peu près un mois de travail, sachant que c'est peut-être cinq, voire six semaines au maximum. Je dis « un mois » car je ne sais plus exactement le nombre de semaines.

Dans la phase de qualification, 31 projets ont été déposés, 21 ont été qualifiés dont le nôtre. Ils ont pris également les cinq projets pilotes qu'ils avaient lancés un an plus tôt, qui devaient servir à définir le cahier des charges de l'appel à projets et ils ont repêché trois nouveaux projets qui n'avaient pas été qualifiés.

Dans la phase de nouvelle sélection, ils nous ont dit que c'était un examen et non plus un concours, c'est-à-dire que tous les qualifiés devraient passer s'ils répondent aux recommandations de façon satisfaisante.

Pour nous, quelles avaient été les remarques du jury ? Ils nous avaient dit que les domaines d'innovation étaient identifiés et cohérents avec les expertises des sites et des filières socio-économiques, que le contexte industriel était bien pris en compte. C'était la première remarque.

La deuxième : la gouvernance et le rôle des instances sont bien décrits. L'implication des collectivités territoriales pourrait encore être détaillée. Là, c'est parce que les conseils régionaux avaient fait remonter une action en direction de la Première ministre parce qu'ils n'avaient pas aimé ne pas être associés à la construction du cahier des charges.

Ensuite : les actions sont bien détaillées par enjeu. Le caractère transformant de ces actions pourrait encore être précisé dans la seconde phrase.

Puis : poursuivre l'explication des indicateurs permettant de mettre en avant le critère parité et l'impact environnemental. Cela, nous ne l'avons pas trop traité, il faut bien le dire.

En synthèse : proposition pertinente qui identifiait ces enjeux. Toutefois, la proposition devra démontrer la capacité à créer une dynamique collective et à permettre un changement d'échelle.

Je crois que c'est aussi cette notion de politique de site qui pèse sur ce dossier.

L'information importante que je ne vous ai pas encore donnée, c'est que le CNRS, qui attendait que le site se mette en mode construction et ne voulait pas rentrer dans notre projet de PUI, a accepté de faire partie des fondateurs. C'est une décision qui est très importante pour nous car plus du tiers de nos unités de recherche sont partagées avec le CNRS qui est également mandataire unique pour la valorisation. C'est donc vraiment le message le plus important et qui montre que les partenaires nationaux reprennent confiance en ce qui se passe sur le site.

Nous sommes en train de finaliser un dossier, ce qui est toujours compliqué parce que, pour la dernière ligne droite, tout le monde trouve qu'il faudrait rajouter ceci ou cela, etc., que telle chose ne va pas, que telle autre va bien. Mais c'est classique pour ceux qui montent des dossiers un peu structurants avec un grand nombre d'acteurs autour de la table.

Un dernier point concernant le départ du président.

M. Rauch.- Ce projet universitaire d'innovation est déposé par qui ? Que par CLP ou toujours CLP plus EPE ?

M. Grevey.- Les projets structurants sont déposés par la Comue.

M. Rauch.- L'actuelle ou la future ?

M. Grevey.- L'actuelle ou la future seront les mêmes Comue. Les statuts vont évoluer, mais ce sera toujours le même établissement. Les statuts vont prendre en compte le fait que l'université de Bourgogne et BSB sortent, avec des modifications pour essayer de faire en sorte que le système n'explode pas 6 mois après.

C'est donc déposé par la Comue et dans les fondateurs, on va retrouver tous les établissements qui sont dans la Comue, on a l'uB-EPE en fonction de son évolution au cours du temps, on retrouve l'INRAE et le CNRS, mais on n'a pas l'INSERM, par exemple, dans les fondateurs parce que l'INSERM ne peut pas suivre tous les projets PUI. Le site étant considéré tout petit, ils n'ont donc pas souhaité être fondateur. Ils seront partenaires.

Dans les fondateurs, on a aussi les outils du ministère : l'incubateur DECA et la SATT SAYENS.

Au niveau des partenaires, on va retrouver les partenaires stratégiques qui sont l'INSERM, les quatre établissements de santé avec lesquels nous travaillons toujours, on rajoute FC'INNOV qui ne pouvait pas être fondateur mais qui peut être partenaire.

Je vais peut-être en oublier, vous ne m'en voudrez pas.

On va retrouver le Conseil régional avec l'agence économique régionale. On retrouve les trois agglomérations : nord Franche-Comté, Besançon et Dijon. On retrouve également les pôles de compétitivité. Et je pense n'avoir oublié personne.

En sachant que les partenaires n'ont pas des engagements très forts.

M. Rauch.- Est-ce que des montants sont déjà affichés pour ces projets ?

M. Grevey.- Il y a des actions qui sont fléchées, avec des montants prévus pour ces actions.

M. Rauch.- Cela se chiffre comment ?

M. Grevey.- On est sur une échelle qui est de l'ordre de 7 M€ pour 4 ans, en sachant que ce serait une dotation de 6 M€ par PUI et que nous aurons forcément un coup de rabot qui sera donné. On verra donc quelle sera la hauteur du "rabot" dans le budget initial pour savoir ce qui sera fait exactement.

Je passe au dernier point afin de ne pas vous prendre tout l'après-midi.

Je vais donc finir par mon départ, qui n'est bien sûr pas l'actualité majeure du site. Je vais juste vous indiquer que j'ai saisi une opportunité qui ne se refuse pas à un moment particulier où le site se restructure.

Une administration provisoire est en réflexion par l'autorité compétente, donc Madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Je n'ai pas réussi à en savoir plus pour l'instant, même si je pars d'ici une semaine. Pour l'instant, on me dit que c'est en discussion. C'est donc le grand flou.

J'espère que nous saurons cela assez vite maintenant.

Je voudrais sincèrement vous remercier pour votre engagement et tout le travail accompli, même si nous aurions aimé faire beaucoup plus. Ce travail avec vous m'a personnellement beaucoup enrichi. J'espère avoir apporté également un peu au site en retour. Je garderai en tout cas une attention particulière pour ce site, tout d'abord parce qu'il est cher à mon cœur, c'est évident. On ne peut pas passer un certain temps sur un site comme celui-ci sans s'y attacher, surtout que cela fait même un temps certain que je suis sur le site et puis, de façon

très raisonnée, tout simplement parce que ce site a de la valeur. Si je dis que ce site a de la valeur, c'est parce que j'écoute ce qui est dit au niveau national. Nos interlocuteurs nationaux nous rappellent tous les jours que le site a de la valeur, que c'est une petite pépite. Ils utilisent toujours ce terme. Je resterai donc attentif à ce qui s'y passe.

Je vais ensuite profiter de ce micro pour remercier également l'ensemble des équipes d'UBFC qui travaillent depuis le début dans un environnement qui n'est pas toujours facile, en tout cas qui est en constante évolution, pour le dire de façon constructive. Je salue vraiment leur engagement ici, devant vous.

Merci encore. Je ne pourrai pas rester longtemps parce que quand on part, il y a plein de dossiers qu'il faut clore et je me demande si je vais avoir assez de mes nuits pour terminer ce que je dois faire, mais le cœur y est.

Mme Piat.- Merci à vous.

Intervenants.- Merci.

M. Rauch.- Vous partez où ? J'ai lu le mail, mais je n'ai pas enregistré.

M. Grevey.- Je pars le 1^{er} juin à INRAE, à Paris, pour être directeur de l'enseignement supérieur des sites et de l'Europe.

Mme Piat.- Cela ne se refuse pas ! (*Rires*).

M. Grevey.- Il s'agit *a priori* d'un poste intéressant.

M. Chamagne.- Est-ce que l'intérim peut être assuré par le DGS ?

M. Grevey.- Non, il faut qu'il y ait un administrateur provisoire.

M. Rauch.- Est-ce que cela peut être le président du CAC ?

M. Grevey.- C'est Madame la rectrice qui nomme l'administrateur provisoire. Elle peut décider de nommer le président du CAC. Je ne sais pas s'il a été contacté.

J'ai demandé comment cela allait se passer, si un administrateur provisoire arriverait parce que s'il n'y a plus personne le 1^{er} juin et qu'il faut signer quelques documents, ne serait-ce que pour le salaire des personnes, etc., cela ne fonctionnera plus. On m'a assuré qu'il y aurait quelqu'un mais je n'en sais pas plus.

M. Rauch.- Votre départ est-il différable ?

M. Grevey.- Non et cela ne servirait à rien.

M. Chamagne.- Merci pour tout ce qui a été fait. C'est un travail de tout le monde, mais avec un président à la tête qui était très à l'écoute, que je regretterai personnellement.

M. Grevey.- Merci. C'est gentil de le dire de cette façon.

J'ai beaucoup aimé travailler avec vous tous et toutes. C'est l'équipe qui est importante.



C'est ensemble qu'on va plus loin. On peut se dire que tout seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. C'est important.

Mme Piat.- Merci à vous et bonne continuation à Paris.

M. Chamagne.- Je vous propose de passer au point suivant.

3. Mission doctorale : Financement des doctorants de 1^{ère} année en 2022-2023

Le point 3 vous est présenté par Thierry Rigaud.

M. Rigaud.- Bonjour à tous.

Je commence par le financement des doctorants en 1^{ère} année.

Les deux points qui concernent le doctorat sont pour information du CAC et réponses à vos questions s'il y en a.

Comme tous les ans, nous vous présentons les financements des doctorants inscrits en 1^{ère} année en 2022-2023.

À fin avril - date de rédaction du rapport et cela a peu évolué depuis -, nous avons 1 655 doctorants inscrits à UBFC, ce qui est moins que l'année dernière. Il y a une baisse depuis plusieurs années maintenant. Il y a eu 332 doctorants inscrits en 1^{ère} année.

Sur ces 332 doctorants, vous avez un camembert qui vous indique que 75 % d'entre eux bénéficient d'un financement dédié à la réalisation de la thèse, avec diverses origines. Vous avez en annexe toutes les origines de ces financements qui peuvent être ministériels, qui peuvent être privés, des CIFRE, etc.

20 % des doctorants exercent une activité salariée autre. Le financement n'est pas dédié à la thèse, ils ont donc une activité salariée en plus de leur inscription en thèse. Cela peut être, par exemple, des professeurs du secondaire qui veulent faire une thèse ou, dans le domaine hospitalo-universitaire, des soignants qui veulent faire une thèse de science.

5 % des doctorants n'ont aucun financement. Ils sont déclarés comme « sans financement », ce qui fait 16 personnes.

Si on descend, vous avez ensuite une annexe qui vous détaille toutes ces sources de financement. Les différentes catégories ne sont pas réparties de la même manière dans toutes les écoles doctorales. Vous avez en haut toutes les écoles doctorales. Il y a diverses choses que l'on peut analyser. Les personnes qui ont une activité salariée sont principalement dans quatre écoles doctorales, les trois écoles doctorales de SHS, DGEP, LECLA et SEPT et l'école doctorale Environnement Santé. Les deux écoles doctorales Carnot Pasteur et SPIM ont moins de salariés proportionnellement au nombre d'inscrits que les autres.

Les doctorants de 1^{ère} année sans financement se trouvent exclusivement dans les écoles doctorales SHS et pas dans les trois autres.

Voilà pour ce point d'information concernant les financements des doctorants de 1^{ère} année.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

Avez-vous des commentaires, des remarques, des questions ?

Mme Piat.- Avec ces personnes, ces étudiants sans financement, cela se passe

comment ? Est-ce qu'ils font tout de même des vacations ? De quoi vivent-ils ?

M. Rigaud.- Je n'en ai aucune idée.

Ce sont les directeurs des écoles doctorales qui les inscrivent qui le savent. Moi, je ne sais pas.

M. Rauch.- Je croyais qu'il était interdit de prendre des doctorants sans financement.

M. Rigaud.- Les trois écoles doctorales de sciences "dures", donc SPIM, Carnot Pasteur et Environnement Santé ont inscrit dans leur règlement intérieur qu'elles n'autorisaient pas d'inscription sans un financement pour la thèse, donc un salaire, du moins une activité rémunérée pour la thèse ou un salariat à côté. Mais un salariat qui a un rapport avec la thèse.

Je vous parlais tout à l'heure de professeur du secondaire. Un professeur d'histoire peut faire une thèse en histoire, etc., mais rien n'est écrit dans le texte de loi. Il n'y a pas d'interdiction formelle, il n'y a rien sur la rémunération.

La seule chose qui est inscrite, c'est que les directeurs d'école doctorale doivent s'assurer des conditions financières et autres de la thèse.

Moi, j'ai l'assurance de mes collègues en SHS que les gens qui font des thèses et qui n'ont pas de financement ne sont pas des SDF. C'est tout ce que je peux vous dire.

Je précise qu'à titre personnel, je déplore ces 16 personnes inscrites sans financement.

M. Chamagne.- Faire une thèse de 3 ans sans financement, c'est long !

M. Rigaud.- C'est aussi plus ou moins voué à l'échec, à l'arrêt. Comment vont-ils faire pour vivre ?

M. Chamagne.- On est d'accord.

Mme Lefebvre.- Je n'interviens pas comme directrice d'Artheis mais comme membre du conseil et du bureau de l'école doctorale SEPT où nous avons, justement cette année, mis en place une attention toute particulière sur les inscriptions en 1^{ère} année en vérifiant autant que faire se peut les conditions financières des doctorants qu'on inscrit, ceci pour éviter justement des situations difficiles. C'est le cas d'un de mes doctorants, mais qui est en 3^{ème} année, qui est un étudiant tunisien. Il n'a effectivement pas de bourse ou de contrat doctoral, c'est donc très compliqué pour lui.

Nous essayons au maximum d'éviter ce genre de situation à partir de maintenant.

Je ne vous cache pas que cela pose tout de même un problème pour les étudiants étrangers qui n'ont pas les mêmes facilités pour obtenir un contrat doctoral. Ils viennent souvent de pays financièrement moins heureux que nous et ils n'ont pas de contrats doctoraux. Ils savent que pour réussir une thèse, il faut venir en France parce qu'il y a les bibliothèques, il y a des moyens pour travailler. Du coup, ils se retrouvent dans des situations difficiles.

Une des conséquences du fait de vérifier les situations financières, c'est qu'on sera très souvent amenés à ne pas inscrire ces étudiants étrangers pour éviter qu'ils ne deviennent SDF. Il est un peu dommage de ne pas aider ces jeunes collègues, mais si on veut éviter des situations compliquées, voir l'engagement financier de la directrice de thèse, il faut éviter qu'ils se clochardisent et s'assurer qu'ils puissent travailler dans des conditions décentes.

À SEPT, à partir de cette année, nous avons mis en place des structures pour vérifier

le niveau financier des étudiants.

M. Chamagne.- Merci.

M. Rigaud.- Je précise que depuis 5 ans, nous avons des débats parfois fort vifs en bureau du collège doctoral sur ce point-là en particulier et nous sensibilisons évidemment les collègues qui continuent à autoriser des inscriptions comme cela.

Le pourcentage de cette année (5 %) baisse d'année en année. On est ainsi passé d'une situation globale d'une dizaine ou d'une douzaine de pourcents il y a 5 ans à 5 % cette année.

M. Chamagne.- Cela va dans le bon sens et tant mieux.

M. Rigaud.- Exactement.

M. Rauch.- S'il y a une baisse, c'est peut-être aussi l'effet miroir du nombre de thèses qui baisse en général.

M. Rigaud.- C'est un pourcentage. Cela n'a donc rien à voir avec la baisse du nombre de thèses qui est à moins de 3 000.

M. Rauch.- Excusez-moi, c'est vrai.

M. Chamagne.- Merci, Thierry, pour ce rapport.
Je vous propose de passer au suivant.

4. Mission doctorale : Dispenses de Master accordées pour l'inscription en doctorat en 2022-2023

Le rapport est à l'écran.

M. Rigaud.- Là, il s'agit des dispenses de master qui sont accordées aux doctorants annuellement. C'est pareil, c'est pour les premières inscriptions.

Vous avez un petit point de réglementation qui vous est rappelé. Je ne vais pas vous lire le texte de loi, juste pour vous dire que pour s'inscrire en doctorat, il faut être titulaire d'un master français ou délivré par une université qui a signé le processus de Bologne. Si ce n'est pas le cas, donc des étudiants étrangers qui viennent de pays non inclus dans Bologne, une procédure de demande de dispense de master est soumise aux directeurs d'école doctorale.

À la page suivante, vous avez une vue des inscriptions. La grosse majorité des inscriptions en 1^{ère} année sont des personnes qui font des doctorats en France. Il y a 75 personnes qui viennent de pays étrangers, tout au moins dont le diplôme obtenu l'a été à l'étranger. Nous avons quelques cas de Français qui soutiennent leur master à l'étranger, qui sont donc inclus dans ces diplômes obtenus à l'étranger.

Parmi ces 75, 42 dispenses de master ont été demandées et accordées pour les étudiants ayant obtenu leur diplôme dans une université non-signataire du processus de Bologne.

Vous avez la répartition de ces dispenses de master par école doctorale, les trois gros pourvoyeurs étant l'école doctorale DGEP, Environnement Santé et SPIM avec plus de 10 doctorants dans chacune.

Vous avez en annexe 1 les pays signataires du processus de Bologne pour mémoire.

En annexe 2, vous avez la liste des bénéficiaires. Elle est nominative, mais vous pouvez surtout voir les pays d'obtention qui sont extrêmement divers : Tunisie, Brésil, Biélorussie, Gabon, Ukraine, Chine, Thaïlande, Burkina Faso, etc.

Voilà pour le bilan de cette année, sachant qu'il y a eu un peu moins de demandes que l'année dernière. L'an dernier, il y avait eu 55 dispenses d'accordées.

M. Chamagne.- Merci Thierry.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques sur ce rapport ? (*Néant*).

Merci, Thierry, pour cette présentation.

Je crois que tu as fini.

M. Rigaud.- Je vais donc vous laisser.

M. Chamagne.- Merci et à bientôt.

5. Masters UBFC : Modification fiches filières M1 et M2 master IoT

Je vous propose de passer au rapport suivant sur les formations. Il devait être présenté par Maxime Jacquot, mais il nous a prévenus qu'il avait un souci. Je pense donc que c'est Muzaffar qui va nous le présenter.

M. Khan.- Oui.

M. Chamagne.- Normalement, le rapport est à l'écran.

M. Khan.- Je vous présente un rapport classique sur un changement de maquette au niveau de la répartition des volumes horaires TD, CM et TP pour le master IUT IoT de la mention Systèmes de calculs embarqués portée par l'UFC.

Les modifications apportées sont en rouge. Il n'y a pas de grands changements. C'est un rapport classique.

M. Chamagne.- Ce sont essentiellement les volumes horaires en 1^{ère} année.

M. Khan.- Oui.

M. Chamagne.- On peut peut-être indiquer que l'UTBM qui travaillait aussi sur le dossier se retire en tant qu'opérateur secondaire de ce parcours.

Pour mémoire, les étudiants du M1 étaient physiquement présents à l'UTBM sur le site de Belfort, avec les enseignants de l'UFC et de l'UTBM.

Là, l'UTBM se retire de ce dossier en tant qu'opérateur secondaire à partir de septembre 2023, donc dès la rentrée.

Je vous propose d'ouvrir le débat. Avez-vous des questions, des remarques ?

M. Rauch.- Ce sont les heures de cours qui passent de 152 à 96, ce qui fait tout de même une importante réduction. Est-ce à cause de l'UTBM ?

M. Chamagne.- Non. Je vais répondre parce que cela dépend de l'UFR STGI et je connais un tout petit peu puisque j'en suis le directeur.

Je pense que tous les personnels de l'UFC doivent le savoir. En conférence des directeurs de composante, il nous a été demandé de revenir au cadrage prévu en 2017, à savoir 750 heures pour un master classique, sur les deux années s'il est en présentiel, et 804 heures s'il est en alternance pour les deux années. Sinon, 402 + 375, donc 777 s'il est sur une année en alternance et une année classique.

Ce master-là était de mémoire, à quelques heures près, à 1 100 heures au lieu de 800 puisqu'il est en alternance. Il a donc fallu réduire tout de même pas mal les volumes.

Voilà pourquoi nous avons réduit. Ce n'est donc pas du fait que l'UTBM a souhaité s'arrêter. Le fait que l'UTBM s'arrête fait que les enseignements n'auront plus lieu sur le site de l'UTBM à Belfort mais seront rapatriés sur le site de l'UFR pour le M1 à Montbéliard.

Mme Piat.- IoT, c'est en alternance ?

M. Chamagne.- Il y a les deux. C'est à peu près 50/50, 50 % des étudiants sont en alternance, les autres en présentiel, en M1 et en M2. Il est en alternance sur les deux années, ce n'est pas une obligation.

Mme Piat.- Ce master, comme les autres, est sur la plateforme mon.master ?

M. Chamagne.- Non, pas celui-ci puisque c'est un master UBFC. C'est le problème, il n'est pas sur la plateforme mon.master.

Mme Piat.- Est-ce que la formation est en grande partie en anglais ?

M. Chamagne.- Oui, pas qu'en partie. Elle est totalement en anglais.

Mme Piat.- Donc avec l'accueil d'étudiants internationaux.

M. Chamagne.- Sauf si je me trompe, Muzaffar, mais je crois que tous les masters internationaux ne sont pas dans mon.master.

M. Khan.- Ça dépend. Mais là, je ne les ai plus en tête. J'étais en train de chercher.

Mme Piat.- Je crois qu'on peut ne pas les mettre, mais certains pouvaient décider de les mettre.

M. Chamagne.- En tout cas, il n'y est pas, c'est sûr. J'ai vu les responsables hier soir et nous en avons justement discuté en prévision du CAC. Mais dans le cadre de la nouvelle accréditation, je pense qu'ils vont demander qu'ils y soient. Mais pour l'instant, celui-là n'y est pas, c'est sûr.

M. Rattier.- Je trouve dommage que dans les compétences, on ne parle pas de la consommation des IoT et d'éventuelles pollutions de tous ces petits objets qui communiquent sans arrêt. Est-ce prévu de les mettre dans les années futures ?

M. Chamagne.- Je ne suis pas un spécialiste du domaine, je ne peux donc pas répondre. Muzaffar peut peut-être répondre.

M. Khan.- Non.

M. Chamagne.- Je n'ai pas en tête le détail de la future maquette. C'est porté par des informaticiens, section CNU 27 et je ne suis pas de 27. Je n'interviens donc pas du tout dans ce master.

M. Khan.- IoT, c'est plus électronique, ce genre de chose.

M. Chamagne.- C'est internet des objets, section 27, informatique.

Mme Piat.- Concernant la plateforme mon.master, je ne sais pas si certains d'entre vous sont en train de faire de la sélection, mais je trouve que dans les disciplines qui me concernaient, les candidatures ne sont tout de même pas très bonnes. Je me demande donc où vont les bons candidats.

M. Chamagne.- Je n'ai pas forcément de réponse, Nadine, mais je pense que d'une part c'est nouveau et, d'autre part, la plage de candidatures était tout de même relativement restreinte et je ne suis pas sûr que l'information soit passée partout, même s'il y a eu plein de publications. Je pense que par rapport à avant, avec e.candidat et autres, la plage est beaucoup plus réduite puisque, de mémoire, à un jour près ou deux, la fin des candidatures était au 15 ou au 17 avril.

Je ne sais pas si Muzaffar peut confirmer, mais il me semble que c'était le 17 avril.

Classiquement, les candidatures en master allaient tout de même jusqu'à début juin, voire un peu plus. Je pense donc qu'il y a aussi une surprise à ce moment-là.

Mme Piat.- Peut-être.

M. Chamagne.- Je sais aussi qu'il n'était pas évident de retrouver sa formation dans trouver mon.master, ceci à double titre, il faut en effet trouver dans la liste et, en plus, candidater.

Il y en a beaucoup qui ont du mal à retrouver « leurs petits ». C'est en tout cas les informations que j'ai eues des équipes pédagogiques, en plus de la période qui était très courte et très en avance par rapport à ce qui se faisait d'habitude.

Je ne dis pas que ce sont les seules raisons, mais cela en fait partie.

Y a-t-il d'autres commentaires ? (*Néant*).

C'était juste pour information.

M. Khan.- Non, c'était pour approbation.

M. Chamagne.- Pardon.

Nous allons donc passer au vote, sauf s'il y a encore d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).

Qui s'oppose à cette nouvelle organisation des enseignements en termes d'heures ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

6. CER : Compte rendu des élections du Bureau du Comité d'Éthique pour la Recherche UBFC & proposition de modification du règlement intérieur du CER

Nous passons au dernier rapport sur le comité d'éthique de la recherche, qui va nous être présenté par Florian Gentet qui est dans la salle.

Vous avez le rapport à l'écran.

M. Gentet.- Bonjour. Je suis Florian Gentet, l'assistant administratif du CER UBFC et je viens vers vous pour deux raisons. La première est pour vous présenter le résultat des élections des membres du bureau du CER et la seconde sera pour vous proposer à délibération une modification du règlement intérieur.

En ce qui concerne le compte rendu des élections, ceci peut se faire très rapidement. Il s'agissait d'élire un nouveau président, un nouveau vice-président et un nouveau secrétaire pour mettre en place un nouveau *leadership* pour le comité d'éthique pour la recherche.

En ce qui concerne l'élection du président, l'ancien président, Pascal Ducournau, ne s'est pas représenté. Il y avait alors un seul candidat à ce siège : Mathieu Lesourd qui a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés (24 votes sur 34 membres). Il n'y a eu que des votes pour et 10 abstentions, 10 suffrages non-exprimés).

Pour le siège de vice-présidente, qui était auparavant occupé par Mathieu Lesourd, qui est donc devenu président, Madame Deley a elle aussi été élue à l'unanimité des suffrages exprimés avec le même nombre de voix : 24 votes.

Et il n'y a pas eu de candidat pour le troisième siège, celui de secrétaire. Il y a malgré tout une campagne de mobilisation des nouveaux membres en cours afin de les encourager à se présenter à ce troisième siège étant donné que nous avons reçu de nouveaux membres au courant du mois d'avril. À cette occasion, j'avais proposé les candidatures. Nous essayons donc de les mobiliser afin qu'ils puissent avoir un regard en tant que membre sur les décisions prises lors de nos réunions.

La seconde raison, c'était une demande de modification du règlement intérieur puisqu'en vertu de l'article 2.3 du règlement intérieur du CER UBFC, le bureau réexamine une fois par mandat le présent règlement et la charte qui le régit. Par conséquent, nous soumettons à délibération la modification suivante qui vise à changer le nom du secrétaire du bureau du CER pour lui substituer le terme de vice-président. Ce qui voudrait dire qu'il n'y aurait plus un président, un vice-président et un secrétaire, mais un président et deux vice-présidents.

La raison avancée par la présidence du CER pour cette raison est de mieux refléter les obligations qui incombent à ce troisième membre du bureau puisque, depuis mon arrivée en septembre 2022, les tâches administratives qui reviennent normalement au secrétaire du CER reviennent à votre serviteur. Par conséquent, les obligations du secrétaire sont en fait essentiellement les obligations du vice-président. C'est pour cela que pour mieux refléter cette réalité, nous proposons ce changement, d'autant plus que le titre de secrétaire semble refroidir les ardeurs de celles et ceux qui aimeraient participer aux activités du bureau, contrairement au titre de vice-président.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cette délibération, en sachant que cette modification a été soumise à l'ensemble des membres du CER lors de la dernière réunion

plénière et qu'elle a elle aussi été approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, à 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donc à l'unanimité.

M. Chamagne.- Merci Florian.

J'ouvre le débat. Y a-t-il des commentaires, des questions ?

Mme Lankarani.- J'ai une question concernant ce changement de dénomination. Est-ce que ce changement entraîne également des conséquences budgétaires ? C'est-à-dire est-ce que la rémunération de vice-président est la même que celle de secrétaire transformé en vice-président ?

M. Gentet.- Il n'y aura absolument aucune modification de ce côté-là.

Mme Lankarani.- Merci.

Mme Ballenegger.- J'ai juste une petite remarque. Si on compare au CAC UBFC qui comprend 79 membres, nous n'avons que le président. Donc maintenant, pour 34 personnes, il y aurait un président plus deux vice-présidents. Je trouve cela disproportionné.

M. Chamagne.- Je vais laisser Florian répondre, s'il veut.

M. Gentet.- Je pense pouvoir justifier la présence de trois membres du bureau pour le comité d'éthique pour la recherche. Chaque membre du bureau doit se charger du suivi des dossiers dont les chercheurs qui le désirent nous saisissent chaque mois. Nous essayons, afin de pouvoir traiter rapidement ces dossiers, puisque c'est par rapport à ce traitement qu'est déterminé ensuite le début des recherches, de prendre un maximum de dossiers pour chaque réunion mensuelle.

Nous considérons que pour assurer un suivi le plus fluide et le plus efficace possible, nous ne devons pas dépasser deux dossiers suivis par membre du bureau. Par conséquent, si on imagine un bureau qui serait constitué d'une seule personne, il faudrait que ce président unique, qui ne serait pas accompagné de vice-présidents, assure le suivi de six dossiers, c'est-à-dire l'intégralité de ces dossiers, donc se renseigner sur l'intégralité des experts et l'intégralité des rapporteurs qu'il devra désigner et ensuite s'assurer de pouvoir les présenter tous pendant la même séance. C'est par conséquent un travail qui est élevé.

Dernièrement, le président actuel a dû s'occuper, par exemple, du suivi de quatre dossiers d'un coup et cela a été très compliqué pour lui. Par conséquent, cela a un peu ralenti la prise de décision. D'autant plus que nous sommes dans une phase où nous avons énormément de soumissions, ceci depuis le début de l'année 2023. Il est donc vrai que la possibilité de disposer d'un bureau complet, c'est-à-dire un président et deux personnes qui l'assistent, pourrait vraiment fluidifier notre marche et permettre un traitement plus juste et plus rapide pour l'ensemble des chercheurs qui nous soumettent des dossiers.

Mme Ballenegger.- A ce moment-là, pourquoi ne peut-on pas dire qu'il y a le président plus les membres du bureau sans utiliser le terme de « vice-président » ? Parce que je pense que cela alourdit un peu.

M. Gentet.- Ceci a été plus ou moins décidé dans les discussions avec les membres du



CER. Ensuite, j'admets ne pas avoir vraiment de réponse à vous donner en tant qu'assistant administratif. Par conséquent, je pourrai vous passer le contact du président si vous avez des questions à lui poser de ce côté-là. Je pense que vous auriez des réponses plus satisfaisantes.

M. Chamagne.- Si je fais un parallèle avec une association, lors de sa constitution, il faut un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire au minimum. Et il peut y avoir plusieurs vice-présidents. Sachant qu'il y a parfois des associations qui ne sont pas très importantes.

Je ne cherche pas à justifier, mais je ne suis pas forcément choqué par cela.

Quand on parle de bureau, il ne faut pas qu'il n'y ait qu'une personne, sinon cela ne s'appelle plus un bureau puisque c'est une personne qui décide de tout. Je ne suis donc pas étonné qu'il y ait un vice-président et un secrétaire.

Après, concernant le changement secrétaire/vice-président, je peux comprendre aussi que ce soit moins péjoratif, même si ce n'est pas non plus dénaturer que d'être secrétaire, en tout cas je ne crois pas. Mais je ne suis pas plus choqué que cela qu'il y ait un président et deux vice-présidents dans un bureau.

J'avais regardé cela de plus près, avec Florian, à une époque, lorsque nous avons fait les élections. Il y a tout de même des dossiers à traiter et cela ne me choque donc pas du tout.

M. Gentet.- Je tiens à préciser qu'avant, au mandat précédent, le poste de secrétaire était toujours vacant. C'est-à-dire que depuis que je suis arrivé, en septembre 2022, ce siège n'a jamais été occupé. Par conséquent, si ce changement de nom permet de motiver des candidatures et d'avoir l'occupation de ce siège, je pense que cela peut être intéressant.

M. Rattier.- On peut dire « secrétaire général » qui était l'homme le plus puissant du Soviet suprême ! (*Rires*).

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

M. Rauch.- Je pense que si cela leur fait plaisir, tant mieux. Ils peuvent même tous se mettre présidents s'ils le veulent.

M. Chamagne.- Non, ce n'est pas possible.

M. Rauch.- Donc tous vice-présidents ! (*Rires*).

M. Chamagne.- Je vous propose de mettre aux voix le point 2 de cette délibération, donc de changer l'intitulé de secrétaire en vice-président.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

7. Questions diverses

Nous avons terminé l'ordre du jour. J'ai un point en questions diverses, il s'agit d'une information à vous donner.

Est-ce que vous avez d'autres points ?

M. Rauch.- C'est sur l'évolution des emplois sur le site vis-à-vis du changement de Comue. On entend dire que les ressources humaines, dans la nouvelle Comue, seraient plus gérées à l'ENSMM, que le pilotage serait géré à l'université de Franche-Comté. Est-ce que ce sont les personnes qui vont bouger ?

M. Chamagne.- Tu avais déjà posé cette question au président Grevey. Il t'avait répondu que c'était en discussion. Je ne suis pas sûr que ce soit complètement déterminé.

Ce que j'ai cru comprendre, c'est que personne ne serait obligé de bouger s'il ne le souhaite pas.

Après, je pense que cette affaire n'est pas encore complètement terminée, mais je n'en sais pas beaucoup plus pour l'instant.

M. Rauch.- Pour ceux qui ne souhaitent pas bouger, est-ce que ce sera des pertes de poste, est-ce qu'on va leur trouver un poste à l'intérieur de la structure ou est-ce qu'ils devront quitter la structure ?

M. Chamagne.- Dans tous les cas, suivant s'ils sont contractuels ou s'ils sont fonctionnaires d'Etat, ce ne sera pas pareil. *A priori*, certains seront placés ailleurs s'il le faut, mais ce n'est pas encore complètement décidé.

Nous avons avec nous un chef de service, Muzaffar Khan, je ne sais pas s'il a plus d'informations.

M. Khan.- Non, je ne peux pas dire que j'ai plus d'informations. Tout est encore en discussion, rien n'est acté et il est difficile de s'avancer sur des choses qui ne sont pas actées. Mais oui, des propositions seront faites aux personnes qui sont encore sous contrat au moment de la formation en Comue.

On n'en sait pas plus au jour d'aujourd'hui.

M. Chamagne.- Merci.

M. Rauch.- Les statuts CLP sont donc toujours plus ou moins...

M. Chamagne.- Les statuts ne sont pas publiés. Ils ne sont pas terminés, c'est sûr. Ils sont toujours en discussion.

Mme Ballenegger.- Je ne sais pas si nous avons la représentante de la Région avec nous. Est-ce qu'elle est présente ?

M. Rauch.- C'est Francine Chopard.

M. Chamagne.- Non, elle n'est pas là.

Mme Ballenegger.- J'avais une question à lui poser.

Je ne sais pas si vous êtes au courant. J'ai appris qu'il y avait eu l'arrêt de certains financements par la Région Bourgogne - Franche-Comté, en particulier pour la mobilité

entrante et sortante des chercheurs.

Est-ce qu'il y a eu d'autres arrêts, comme cela, avant le terme annoncé ?

M. Chamagne.- Je n'ai pas d'information à ce niveau-là.

C'est pareil, je vais demander à Muzaffar s'il a des infos à ce niveau-là.

M. Khan.- Non.

M. Chamagne.- Il n'y a pas de représentant de la Région.

Mme Lefebvre.- J'ai appris hier que la Région ne subventionnait plus certains chantiers patrimoniaux, donc des subventions qui aidaient pour les fouilles. Cela concerne les labos d'archéologie, c'est-à-dire Chrono et nous.

M. Chamagne.- Je n'ai pas eu d'informations à ce jour.

Mme Ballenegger.- C'est dommage qu'ils arrêtent des choses qui permettaient de faire vivre la recherche.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait. Nous aurons certainement des informations rapidement et je reviendrai vers vous à ce moment-là s'il le faut.

Mme Ballenegger.- C'est arrêté depuis le mois de janvier 2023 en ce qui concerne la mobilité des chercheurs. Après, pour d'autres programmes, je ne sais pas. J'ai appris cela tardivement.

M. Chamagne.- On ne parle pas de professeurs invités mais de mobilité ?

Mme Ballenegger.- Oui, c'est pour la mobilité. Cela devait fonctionner jusqu'au 31 décembre 2024 et il paraît que cela a été arrêté en janvier 2023.

M. Chamagne.- Pascal Neige était avec nous tout à l'heure. Je ne sais pas s'il est encore là. En tant que VP recherche, il en sait peut-être plus.

M. Neige.- Oui, je suis là.

Je ne peux que confirmer que la Région a décidé d'arrêter certains programmes de manière unilatérale. Je n'en ai pas les raisons. La mobilité en fait partie. Ils ont également modifié certains autres programmes, comme l'aide pour le montage des colloques où, maintenant, il n'y a plus de campagne, c'est au fil de l'eau. Ce qui fait que si vous demandez dans les premiers, vous avez une chance, mais dans les derniers, vous avez peu de chance, voire pas de chance.

C'est une décision de la Région. Il faudrait donc voir avec la Région les raisons de ces suspensions.

Pour l'arrêt de la mobilité, je crois que cela date de plus longtemps, mais peut-être pas.

Mme Lefebvre.- Pour les colloques, ils n'ont même pas répondu oui ou non. Nous avons fait une demande pour le GAAF, donc un gros colloque, et ils n'ont même pas répondu



si c'était oui ou non. Nous avons attendu jusqu'au moment du colloque qui s'est tenu il y a à peu près 3 semaines et là, nous avons compris que nous n'aurions rien.

M. Khan.- Je voudrais apporter une petite précision et profiter que vous soyez un grand nombre ici présent. La Comue UBFC est porteuse de la charte Erasmus+, donc s'il y a des mobilités à faire dans le cadre de l'un des masters UBFC, il ne faut pas hésiter à passer par le service des relations internationales d'UBFC.

Mme Ballenegger.- Il me semble que c'est pour des mobilités court séjour, entre 2 et 5 jours.

M. Khan.- Oui, mais je n'ai pas plus d'informations.

Mme Ballenegger.- C'est donc très différent.

Mme Piat.- Oui, c'est 5 jours au maximum.

M. Chamagne.- Il faut donc voir avec les services de la Région parce que nous n'avons apparemment pas plus d'informations sur ce qui est arrêté.

Comme l'a dit Pascal, il s'agit d'une décision quasiment unilatérale, nous n'avons donc pas été mis dans la boucle.

Mme Ballenegger.- Je ne sais pas si nous avons les moyens de demander de remettre ces programmes.

M. Chamagne.- Je vais le noter. C'était donc essentiellement le programme mobilité.

M. Neige.- Nous allons essayer de solliciter la Région pour un rendez-vous avec ce qui s'appelle le comité de pilotage recherche à l'échelle Bourgogne - Franche-Comté. Si la Région répond et que la vice-présidente vient à notre réunion, on pourra le lui demander.

Mme Ballenegger.- Si je peux ajouter encore un petit détail, pour les mobilités entrantes, c'est que la Région nous a imposé le format contrat salarié pour accueillir des chercheurs étrangers ici, ce qui complique beaucoup les choses en pratique, donc au niveau des visas, etc.

Serait-il possible de discuter avec eux du format de leur aide pour les mobilités entrantes ? Ceci pour s'amplifier déjà les frais de séjour et éviter cette lourde procédure de l'embauche de personnes étrangères. Merci.

M. Chamagne.- Pascal se fait donc le porte-parole de cette question et nous en reparlerons lors du prochain CAC si la réunion a eu lieu.

Merci.

Y a-t-il d'autres choses ? (*Néant*).

Je voulais vous donner une information. Je l'ai dit tout à l'heure en CAC restreint, je le redis en CAC plénier.

Nous avons été obligés de modifier la date du prochain CAC. Le dernier CAC de

l'année universitaire était prévu le mercredi 28 juin, toujours pareil, en hybride, donc à distance et en présentiel à l'Institut Agro, donc à Dijon. Nous sommes obligés de l'avancer d'une semaine, donc au mercredi 21 juin parce qu'il faut absolument que nous passions un dossier au CAC avant le CA qui aura lieu le lendemain, le 22 juin. En le laissant au 28 juin, cela posait un gros problème.

On s'est assuré que la salle était disponible et on l'a avancé d'une semaine, donc au mercredi 21 juin après-midi, toujours au format hybride. Mariata vous enverra un mail tout à l'heure ou demain au plus tard. On le notifiera par mail sachant qu'il y a des absents.

Notez-le tout de suite pour ceux qui sont présents : 21 juin non pas 28 juin, à Dijon pour ceux qui seront potentiellement présents.

M. Rauch.- Est-ce que les CAC vont se poursuivre jusqu'à fin 2023 ?

M. Chamagne.- Oui, au moins jusqu'au 31 décembre 2023 puisque le contrat de site arrête au 31 décembre. Mais pour l'enseignement, cela s'arrête à la fin de l'année universitaire. On verra donc avec l'administrateur provisoire ce qu'il en dit. J'aurais tendance à dire qu'on les continuera tant que le nouvel établissement ne sera pas mis en place. On parle donc plutôt du printemps 2024.

On verra bien, on en discutera avec l'administrateur provisoire qui devrait bientôt être nommé, du moins je l'espère. Mais oui, on les fera de sûr jusqu'au 31 décembre, voire un peu plus.

M. Rauch.- Il y aura donc de nouvelles élections qui seront organisées ?

M. Chamagne.- Pas dans la nouvelle Comue. Il n'y aura plus de CAC. Il y aura un CA avec des membres qui seront désignés par les établissements. Il n'y aura donc plus du tout d'élections, mis à part pour le président de la Comue, je suppose.

M. Rauch.- Ce seront des membres qui seront désignés par les établissements ?

M. Chamagne.- Oui, je crois. C'est bien cela, Pascal ? (*Néant*).

Oui, ce seront des membres désignés par les établissements. Il n'y aura plus d'élection, c'est sûr. Ceci a déjà été dit, mais tu n'étais pas là. Ceci a été précisé par le président.

Par contre, il y aura certainement une élection au niveau de la présidence, je le suppose.

Notez bien dans votre agenda que le prochain CAC, le dernier de l'année universitaire, aura lieu le mercredi 21 juin après-midi et pas le 28. Mariata vous fait un mail demain au plus tard.

Je clos la séance. Je vous remercie pour votre présence et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 57). Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

